

Bruxelles, le 19 octobre 2012

À l'attention de Monsieur **Melchior Wathelet**,
Secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité,
Rue de la Loi 51,
1040 Bruxelles

Objet: dossier agrocarburants - la position de la Belgique sur la proposition de directive de la Commission européenne amendant les directives Energies renouvelables (2009/28/CE) et Qualité des carburants (98/70/CE),

Monsieur Melchior Wathelet, Secrétaire d'État,

Nous tenons à vous remercier de la rencontre que nous avons pu avoir ce mercredi 26 septembre concernant la position de la Belgique sur le dossier des agrocarburants.

Nous accueillons favorablement votre volonté de considérer la proposition de la Commission comme une réorientation de la politique européenne allant dans le bon sens. Nous pensons comme vous que les effets indirects liés au développement des agrocarburants doivent être pris en compte pour revoir la politique européenne de soutien aux agrocarburants.

Par la présente, nous souhaitons vous demander de défendre officiellement au nom de la Belgique une position qui placerait une fois de plus la Belgique à la pointe de la défense du droit à l'alimentation et renforcerait la « cohérence des politiques pour le développement » inscrite dans le dernier traité européen, **en défendant le plafond de 5% d'agrocarburants à base de cultures alimentaires (foodcrops), plafond qui devrait évoluer à la baisse entre 2013 et 2020.** Il importe que ce plafond concerne tous les agrocarburants qui entrent directement ou indirectement en concurrence avec la production alimentaire. **Nous vous encourageons à mettre en place dès maintenant un plafonnement similaire à l'échelle nationale, afin d'empêcher toute augmentation du recours aux agrocarburants qui entrent en concurrence avec l'alimentation.**

D'autre part, nous notons que vous estimez inadéquat la fixation d'objectifs contraignants en terme de part d'énergie renouvelable dans les transports, l'amélioration de ce secteur passant plus par des objectifs contraignants exprimés en terme de réduction totales des émissions polluantes (CO2 et autres polluants). Nous soutenons également ce point de vue.

La Commission continue d'affirmer qu'il est possible d'atteindre 10% d'énergie renouvelable dans les transports avec la limitation à 5% des agrocarburants de première génération. Ce n'est pas réaliste, les alternatives ne sont pas prêtes et il n'est pas garanti qu'elles seront satisfaisantes au niveau de la durabilité. Nous vous encourageons à défendre des objectifs de réduction absolue des émissions polluantes mais aussi de réduction de la consommation de carburants comme un objectif réaliste et plus efficace.

Sachant que la Commission a présenté officiellement ce 17 octobre une proposition de réorientation de la politique en matière d'agrocarburants, que cette proposition devra être discutée et amendée par les états membre et le Parlement avant adoption définitive, que la Commission doit aussi publier l'évaluation bisannuelle de sa politique d'énergie renouvelable avant la fin de l'année, et que la Belgique doit elle aussi réaliser une évaluation de sa politique, nous vous demandons :

- de profiter de ces échéances pour demander l'élargissement de la prise en compte des effets indirects afin de tenir compte non seulement des effets indirects en terme d'émission de gaz à effet de serre (ILUC) mais aussi :
 - de la menace sur l'accès à la terre pour les petits producteurs et l'agriculture paysanne ;
 - de la menace sur la sécurité alimentaire découlant du détournement à des fins énergétiques de surfaces jusque-là utilisées pour la production alimentaire ;
 - de la menace sur la sécurité alimentaire liée à la volatilité et la spéculation alimentaire que le développement à large échelle des agrocarburants renforce ;
 - des autres menaces sur l'environnement (déforestation induite, perte de biodiversité, pollution des eaux et des sols, etc.).
- que les émissions de GES indirectes (ILUC) soient pleinement prises en compte. Il ne suffit pas qu'elles servent uniquement au rapportage, comme dans la proposition présentée ce 17 octobre par la Commission. Il importe que ces émissions entrent pleinement dans le calcul de l'atteinte des objectifs des deux directives énergies renouvelables (2009/28/CE) et qualité des carburants (98/70/CE). Avec la proposition actuelle, des agrocarburants ayant un impact néfaste sur les émissions de gaz à effet de serre continuent à être considérés comme servant les objectifs des deux directives. Le premier projet de la Commission prévoyait une prise en compte complète de l'ILUC pour la directive qualité des carburants, mais uniquement un rapportage pour la directive énergies renouvelables. Il y a donc eu un recul dans la proposition du 17 octobre.
- de prendre en compte, dans toute modification actuelle ou future de la législation relative à la promotion des agrocarburants, les engagements de la Belgique en matière de droit à l'alimentation et de cohérence des politiques.

En outre, nous vous serions très reconnaissants de nous tenir informés des positions adoptées par la Belgique sur l'ensemble des différents dossiers relatifs à la politique européenne en matière d'agrocarburants. Nous serions par ailleurs très heureux d'échanger avec vous en amont des échéances importantes.

En vous remerciant des suites que vous donnerez à cette demande, soyez assurés, Monsieur le Secrétaire d'État, de notre plus haute considération.

Stéphane Desgain, **CNCD-11.11.11**
Jan Van de Poel **11.11.11**
Noé Lecocq, **Fédération Inter-Environnement Wallonie**
Stéphane Parmentier, **Oxfam-en-Belgique**
Peter Beda **CRIOC/OIVO**
Philippe Cornélis, **ACV-CSC**
Diana Van Oudenhoven, **CGSLB**
Lydie.Gaudier, **CEPAG/FGTB wallonne**
François Polet, **Centre Tricontinental**
Florence Kroff, **FIAN Belgium**
Betty Beys, **Pesticides Action Network Belgium**
Sofia Baltazar, **FUGEA**
Jasmin Lauwaert, **Natuurpunt**
François Delvaux, **Entraide et Fraternité**
Mathias Bienstman, **Bond Beter Leefmilieu**
Antoinette Brouyaux, **Associations 21**
Virginie Pissoort, **SOS Faim**

Contact :

Stéphane Desgain : stephane.desgain@cncd.be, 02.250.12.64

Stéphane Parmentier : spa@oxfamsol.be ; 02/501.67.07